



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de Crassier

SEANCE : du jeudi 22 septembre 2011
PRESIDENCE : Monsieur Pascal Contegat

LE CONSEIL COMMUNAL DE CRASSIER

- Après étude du préavis municipal N° 6/2011 concernant la
Arrêté d'imposition 2012-2013
- Considérant que l'objet a été valablement porté à l'ordre du jour
- Après lecture du rapport de la commission de gestion

L'assemblée décide d'accepter le préavis N° 6/2011 par

23 OUI - 0 NON - 0 ABSTENTION

soit de

- **D'adopter l'arrêté d'imposition pour les années 2012-2013 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.**

Ainsi fait et délibéré lors de la séance du 22 septembre 2011

Le Président :
Pascal Contegat

La Secrétaire :
Sabrina Aeberli

